

COMPTE – RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 29 mars 2012

Nombre de conseillers :		Date de convocation : 22 mars 2012
En exercice : 51	Présents : 42	Date d'affichage : 22 mars 2012
Votants : 44		

L'an deux mil douze, le 29 mars, le Conseil de la Communauté de Communes Champagne Vesle légalement convoqué, s'est réuni publiquement à Gueux, sous la présidence de M Luc BZDAK, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de :

M. Bernard BACARISSE représenté par M. Jean-Claude CONREAU, M. Jean-Pierre RONSEAUX représenté par M. Hubert CROZAT, MM Alain CULLOT, Pierre GEORGIN excusés, MM Christophe MARECHAUX, Benoit DINVAUT, Jérémie BAUDOU, Hubert HOFFMANN, Guillaume LONGUET.

Madame Rolande PERSEVAL a été nommée secrétaire.

M. Luc BZDAK accueille l'Assemblée, remercie les membres présents, et présente les excuses des délégués n'ayant pu se libérer pour cette réunion.

M. Luc BZDAK donne la parole à M. Hervé RENARD, Directeur de la S.E.M. AGENCIA, Maître d'œuvre de la construction du groupe scolaire de FAVEROLLES afin de présenter son agence à l'Assemblée communautaire.

Après avoir remercié M. Hervé RENARD pour son intervention, M. Luc BZDAK demande à l'Assemblée si des remarques sont à formuler sur les comptes-rendus du 15 décembre 2011 et du 20 février dernier. Sans observation émise, les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Le Président propose ensuite d'aborder l'Ordre du Jour :

Commission assainissement: présentation du compte-rendu du 6 mars 2012

Zonage d'assainissement des 8 communes rattachées à la STEP de Muizon et de la commune d'Ecueil. M. Luc BZDAK rappelle aux maires des communes d'Ecueil, Gueux, Janvry et Muizon que leurs délibérations doivent être transmises impérativement à la Communauté de communes Champagne Vesle pour le 31 mars.

Arrêt commune d'OLIVET : Au regard de cette jurisprudence, M. Luc BZDAK informe l'Assemblée que le contrat d'affermage de la Communauté de communes Champagne Vesle nous liant à la Lyonnaise des Eaux risque d'être concerné compte tenu de sa durée actuelle (jusqu'en 2020). Après rencontre avec les responsables de Lyonnaise des Eaux et en accord avec ces derniers, notre contrat sera dénoncé avec l'objectif de réaliser un nouvel appel d'offres. Le cabinet d'études Service Public 2000 nous accompagne pour la mise en conformité de ce dossier.

Commission voirie : compte-rendu du 13 mars 2012

M. Luc BZDAK signale à l'Assemblée que cette commission n'est pas suffisamment composée de membres pour assister M. Jacques BOURGOGNE dans sa tâche de nouveau Président. Il demande à l'Assemblée si certains délégués seraient intéressés pour intégrer cette commission.

Messieurs Benoît DEGUERNE et Henri FOURNIER ont déjà donné leur accord pour intégrer cette commission lors de la dernière réunion de la commission scolaire. M. SUPLY propose également sa candidature. M. Luc BZDAK remercie ces 3 élus pour leur implication dans cette commission.

Aucune question n'est posée concernant le compte-rendu du 13 mars.

Commission sécurité : compte-rendu du 7 mars 2012

Concernant la pression des poteaux incendie, M. Claude MAUPRIVEZ s'interroge sur les responsabilités en cas d'incidents graves.

M. Luc BZDAK indique que la compétence est portée par la Communauté de communes et que l'exploitation des réseaux est sous la responsabilité de son Président.

M. Claude MAUPRIVEZ rappelle que, lors des contrôles de pression, les techniciens qui valident les pressions (Lyonnaise des Eaux et VEOLIA) ne recueillent jamais le même résultat.

M. Eric LEGER approuve ce que vient d'exposer M. Claude MAUPRIVEZ. Il indique également que leurs visites ne sont pas annoncées et par conséquent aucun contrôle ne peut être établi quant à la vérification de chaque poteau.

M. Eric LEGER suggère que chaque section de sapeurs pompiers effectue régulièrement leurs manœuvres et signale ainsi le plus rapidement possible les dysfonctionnements des P.I.

M. Luc BZDAK demande d'enregistrer toute défaillance pour pouvoir établir un suivi d'actions et prouver, le cas échéant, notre bonne foi, en ce qui concerne le fonctionnement de nos poteaux de défense incendie.

M. Eric LEGER précise que dans certaines communes, comme par exemple, Courcelles-Sapicourt, la commission a déjà fait effectuer certains travaux sur les réseaux afin d'améliorer le débit : les poteaux de $\varnothing 70$ sont désormais installés sur les canalisations de $\varnothing 80$.

M. Michel FRUIT, Président du Syndicat du ROUILLAT, indique que s'il n'y a pas de problème de pression concernant les habitations, il ne doit pas y en avoir pour la défense incendie.

Aucune autre question n'étant formulée. M. Luc BZDAK propose d'étudier le compte-rendu de la commission suivante.

Commission scolaire : compte-rendu du 19 mars 2012

Aucune question n'est posée au sujet de ce compte-rendu.

M. Luc BZDAK souhaite, que lors de la visite des membres de la commission scolaire dans les communes pour établir les travaux envisagés dans les écoles, le maire ou un conseiller municipal puisse accueillir les élus afin de bien définir le programme envisagé. Il rappelle également qu'aucune demande de travaux supplémentaires ne pourra être prise en considération après cette visite, sauf en matière de sécurité et sanitaire et ceci dans le but de respecter le budget.

Commission communication : comptes-rendus des 11 janvier et 29 février 2012

M. Luc BZDAK rappelle les manifestations qui ont eu lieu dernièrement. Il informe qu'une exposition sur l'eau, organisée par le Syndicat de la Garenne aura lieu prochainement dans nos locaux.

Aucune question n'étant posée au sujet de ces comptes-rendus, la parole est donnée à M. Francis BLIN, pour la présentation des comptes administratifs et des budgets primitifs de la Communauté de communes qui peuvent se résumer ainsi :

Compte Administratif 2011-Budget Général

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	817 050,00	665 368,27
012	Charges de personnel et frais assimilés	418 500,00	388 275,63
014	Atténuations de produits	195 283,00	133 822,00
65	Autres charges de gestion courante	1 835 650,00	1 788 070,53
66	Charges financières	116 000,00	113 372,04
67	Charges exceptionnelles	85 500,00	84 671,00
022	Dépenses imprévues	28 000,00	
023	Virement de la section d'investissement	964 503,00	
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	127 904,00	125 549,23
	TOTAL	4 588 390,00	3 299 128,70

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis
002	Excédent de fonctionnement reporté	413 960,00	
013	Atténuations de charges	10 000,00	20 742,62
70	Produits de services, du domaine et ventes	75 000,00	87 313,06
73	Impôts et taxes	3 393 609,00	3 517 538,00
74	Dotations et participations	494 721,00	580 503,98
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	48,00
76	Produits financiers	100,00	75,04
77	Produits exceptionnels	200 000,00	127 719,02
	TOTAL	4 588 390,00	4 333 939,72

Dépenses d'investissement

Opérations	Budget	Réalisé
Opérations financières	254 000,00	253 515,14
Services incendie et secours	118 000,00	56 602,67
Travaux eaux pluviales	1 545 000,00	638 501,37
Voirie	616 000,00	2 562,14
Travaux école	184 107,00	58 558,83
Groupe scolaire Faverolles	2 750 000,00	1 231 418,69
Bâtiment communautaire	13 000,00	9 430,04
TOTAL	5 480 107,00	2 250 588,88

Recettes d'investissement

Opérations	Budget	Réalisé
Opérations financières	4 323 000,00	2 660 965,63
Travaux école	750 107,00	191 590,61
Travaux voirie	63 000,00	
Siège communautaire		1 485,25
Travaux eaux pluviales	344 000,00	121 234,13
Défense incendie		5 548,00
TOTAL	5 480 107,00	2 980 823,62

Compte Administratif 2011-Budget Assainissement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	31 300,00	14 675,15
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 000,00	56 754,06
65	Autres charges de gestion courante	120 000,00	94 471,03
66	Charges financières	41 500,00	41 276,23
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	
022	Dépenses imprévues	1 000,00	
023	Virement de la section d'investissement	555 071,00	
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	361 000,00	
	TOTAL	1 180 871,00	567 941,43

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis
002	Excédent de fonctionnement reporté	102 871,00	
70	Produits de services, du domaine et ventes	440 000,00	467 506,51
74	Subventions d'exploitation	342 000,00	479 078,00
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00	94 725,93
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	176 000,00	175 564,47
	TOTAL	1 180 871,86	1 216 874,91

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET	REALISE
OPERATIONS FINANCIERES		
Remboursement capital emprunt	159 300	117 827,80
Remboursement TVA	350 000	323 087,90
Déficit 2010	114 257	
Amortissement subventions	176 000	175 564,47
TOTAL	799 557	616 480,17
TRAVAUX		
Station épuration Muizon	442 000	5 112,90
Station épuration Faverolles	1 030 000	5 533,87
Station épuration Les Mesneux	630 000	53 332,61
Extension réseaux Pargny-les-Reims	8 000	6 379,46
Etude diagnostic Ecueil	247 000	1 817,92
Etude diagnostic Champigny	40 000	
Assainissement Bouilly-Courmas	15 000	2 439,73
Réhabilitation ou extension de réseaux	373 000	177 215,38
Assainissement Sermiers	45 000	31 435,15
Assainissement diverses communes	4 660 000	2 300 160,05
TOTAL	7 490 000	2 583 427,07
TOTAL GENERAL	8 289 557	3 199 907,24

Compte Administratif 2011-Budget Développement économique

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	18 795,00	2 704,72
65	Autres charges de gestion courante	120 000,00	120 000,00
67	Charges exceptionnelles	10,00	
	TOTAL	138 805,00	122 704,72

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis
002	Excédent de fonctionnement reporté	123 305,00	
75	Autres produits de gestion courante	15 500,00	15 576,19
	TOTAL	138 805,00	15 576,19

Section investissement

DEPENSES	BUDGET	REALISE
Bâtiment Muizon	37 179	8 032,59
TOTAL	37 179	8 032,59

RECETTES	BUDGET	REALISE
Excédent investissement reporté	37 179	
TOTAL	37 179	

Compte Administratif 2011-Budget MARPA de PARGNY-lès-REIMS

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	1 636,00	1 250,60
022	Dépenses imprévues	133,00	
	TOTAL	1 769,00	1 250,60

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis
002	Excédent de fonctionnement reporté	269,00	
77	Produits exceptionnels	1 500,00	16 175,90
	TOTAL	1 769,00	16 175,90

Section d'investissement

DEPENSES	BUDGET	REALISE
Travaux	1 425 583	1 347 728,57
Régularisation écriture	268 560	
Emprunt CRAM	20 830	20 830,00
TOTAL	1 714 973	1 368 558,57

RECETTES	BUDGET	REALISE
Excédent 2010	883 583	
Subventions- FCTVA	542 000	590 594,88
Régularisation écriture	268 560	
Remboursement emprunt CRAM	20 830	20 830,00
TOTAL	1 714 973	611 424,88

Compte Administratif 2011-Budget SPANC

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	37 600,00	1 435,20
	TOTAL	37 600,00	1 435,20

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis
70	Excédent de fonctionnement reporté	3 600,00	1 435,20
74	Produits exceptionnels	34 000,00	34 000,00
	TOTAL	37 600,00	35 435,20

Budget Primitif 2012-Budget Général

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget cumulé	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	817 050,00	747 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	418 500,00	437 300,00
014	Atténuations de produits	195 283,00	133 822,00
65	Autres charges de gestion courante	1 835 650,00	1 771 100,00
66	Charges financières	116 000,00	135 000,00
67	Charges exceptionnelles	85 500,00	5 500,00
022	Dépenses imprévues	28 000,00	30 000,00
023	Virement de la section d'investissement	964 503,00	1 619 281,00
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	127 904,00	129 000,00
	TOTAL	4 588 390,00	5 008 953,00

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Propositions nouvelles
002	Excédent de fonctionnement reporté		493 139,00
013	Atténuations de charges	10 000,00	12 800,00
70	Produits de services, du domaine et ventes	75 000,00	80 000,00
73	Impôts et taxes	3 393 609,00	3 865 837,00
74	Dotations et participations	494 721,00	476 977,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	100,00
76	Produits financiers	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels	200 000,00	80 000,00
	TOTAL	4 174 430,00	5 008 953,00

Section d'investissement

OPERATIONS		DEPENSES	RECETTES
FINANCIERES	Remboursement capital emprunt	250 000	
	Amortissement		129 000
	Autofinancement		1 619 281
	F.C.T.V.A.		270 273
	Affectation résultat 2011		955 632
	Excédent 2011		952 367
	TOTAL	250 000	3 926 553
REPORTS CREDITS	Travaux	2 520 000	612 000
	TOTAL	2 520 000	612 000
TRAVAUX VOIRIE	Travaux Ormes -Tinquieux	532 000	
	Panneaux signalisation	20 000	
	Maitrise d'œuvre Sermiers	500	
	TOTAL	552 500	
TRAVAUX E.P.	Travaux EP diverses communes	1 460 053	350 000
	TOTAL	1 460 053	350 000
DEFENSE INCENDIE	Création poteaux incendie	30 000	
	Matériels pompiers	15 000	
	Mise en norme des citernes	10 000	
	TOTAL	55 000	
TRAVAUX ECOLES	Chamery-Sermiers -Muizon-Rosnay-Gueux	50 000	10 000
	TOTAL	50 000	10 000
SIEGE COMMUNAUTAIRE	Matériels informatiques	6 000	
	Sonorisation	5 000	
	TOTAL	11 000	
		4 898 553	4 898 553

Budget primitif 2012-Budget Assainissement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget cumulé	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	31 300,00	37 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 000,00	70 000,00
65	Autres charges de gestion courante	120 000,00	130 000,00
66	Charges financières	41 500,00	92 237,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	452 000,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00	1 000,00
023	Virement de la section d'investissement	555 071,00	407 633,00
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	361 000,00	
	TOTAL	1 180 871,00	567 941,43

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget cumulé	Propositions nouvelles
002	Excédent de fonctionnement reporté		236 670,00
70	Produits de services, du domaine et ventes	440 000,00	510 000,00
74	Subventions d'exploitation	342 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00	130 000,00
77	Produits exceptionnels		451 000,00
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	176 000,00	177 000,00
	TOTAL	1 078 000,00	1 544 670,00

Section d'investissement

OPERATIONS		DEPENSES	RECETTES
Financières	Remboursement capital dette	211 000	
	Autofinancement		407 633
	Dotations aux amortissements	177 000	354 000
	Remboursement T.V.A.	500 000	1 000 000
	Excédent 2011		126 864
	Affectation résultat 2011		515 135
	Emprunts		1 424 038
Reports crédits 2011		3 090 000	2 448 000
STEP Muizon		1 250 000	330 000
Travaux de réhabilitation et d'extension		500 000	202 700
Asst général Aubilly Branscourt Méry ST-Euphrase		265 000	107 000
Travaux mise en conformité STEP Faverolles		1 100 000	430 000
Ecueil: réseaux et STEP		400 000	160 000
Travaux réseaux Pargny-les-Reims		24 500	31 400
Assainissement Bouilly-Courmas		84 500	80 000
Assainissement Sermiers		63 500	-30 000
Assainissement général Chalons Savigny Serzy		100 000	50 000
Travaux STEP Les Mesneux			128 730
TOTAL		7 765 500	7 765 500

Budget Primitif 2012-Budget Développement économique

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	18 795,00	31 767,00
65	Autres charges de gestion courante	120 000,00	
67	Charges exceptionnelles	10,00	10,00
TOTAL		138 805,00	31 777,00

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Propositions nouvelles
002	Excédent de fonctionnement reporté		16 177,00
75	Autres produits de gestion courante	15 500,00	15 600,00
TOTAL		138 805,00	31 777,00

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Excédent 2011		29 147
Travaux	29 147	
TOTAL	29 147	29 147

Budget primitif 2012-Budget MARPA de PARGNY-lès-REIMS

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget cumulé	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	1 636,00	49 472,00
66	Charges financières		57 500,00
022	Dépenses imprévues	133,00	
TOTAL		1 769,00	106 972,00

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Propositions nouvelles
002	Excédent de fonctionnement reporté		15 194,00
75	Autres produits de gestion courante		90 278,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	1 500,00

TOTAL	1 500,00	106 972,00
--------------	-----------------	-------------------

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Excédent 2011		126 450
Remboursement prêt CRAM	20 830	20 830
Report crédits 2011	126 450	
Capital emprunt	26 500	26 500
FCTVA		10 000
Travaux	10 000	
TOTAL	183 780	183 780

Budget primitif 2012-Budget SPANC

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget cumulé	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	37 600,00	37 600,00
TOTAL		37 600,00	37 600,00

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget cumulé	Propositions nouvelles
002	Excédent de fonctionnement reporté		34 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	3 600,00	3 600,00
74	Produits exceptionnels	34 000,00	
TOTAL		37 600,00	37 600,00

Suite à cette présentation, M. Claude MAUPRIVEZ demande si la MARPA de Pargny-lès-Reims pourra honorer le remboursement de ses emprunts et de ses intérêts en 2012.

M. Luc BZDAK indique qu'à la date d'aujourd'hui cette structure accueille 12 résidents dont 3 temporaires, et donc comme dans les autres MARPA, les premières années sont déficitaires. Les admissions sont étudiées par une commission présidée par M. Jean-Claude LEVASSEUR. Les personnes qui souhaitent intégrer la MARPA doivent impérativement être autonomes, peuvent être originaires de communes extérieures à la Communauté de communes mais la priorité revient aux habitants de nos communes.

M. René DESSAINT précise que les personnes intéressées sont accueillies pour une période d'adaptation de 1 à 3 mois. Il indique également que les 14 et 15 avril prochains sera organisée une opération « portes ouvertes » pour découvrir cette structure.

M. René DESSAINT souligne également que nous avons été pénalisés par les retards dans la réalisation de la MARPA. La Directrice a été embauchée avant la date d'ouverture prévue initialement et son logement n'a pas été livré dans les délais. Par conséquent, nous avons dû régler le montant de ses astreintes.

M. Luc BZDAK suggère de se rapprocher de la commune de TINQUEUX où il existe aussi une structure qui accueille des personnes âgées qui ne peut répondre à toutes les demandes.

Pour répondre à la question de M. Claude MAUPRIVEZ, M. Luc BZDAK indique que dans l'immédiat il ne peut rien affirmer.

Aucune autre question n'étant posée à ce sujet, M. Philippe FENEUIL donne lecture de la délibération suivante :

04/2012	Vote des comptes administratifs 2011 Budget général, Assainissement, Développement économique MARPA de Pargny-les-Reims, SPANC
----------------	--

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, les décisions modificatives de l'exercice 2011,

Sous la présidence de M. Philippe FENEUIL, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2011, dressés par M. Luc BZDAK, Président,

DONNE ACTE au Président de la présentation des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer comme suit :

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent

BUDGET GENERAL

Résultat reporté		413 960.36		222 132.88
Résultat exercice 2011		1 034 811.02		730 234.74
Résultat de clôture		1 447 771.38		952 367.62
Reste à réaliser			2 520 000.00	612 000.00
RESULTAT DEFINITIF		493 139.00		

BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat reporté		102 871.86	114 256.40	
Résultat exercice 2011		648 933.48		241 121.27
Résultat de clôture		751 805.34		126 864.87
Reste à réaliser			3 090 000	2 448 000
RESULTAT DEFINITIF		236 670.21		

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Résultat reporté		123 305.55		37 179.71
Résultat exercice 2011	107 128.53		8 032.59	
Résultat de clôture		16 177.02		29 147.12
Reste à réaliser				
RESULTAT DEFINITIF		45 324.14		

MARPA DE PARGNY-LES-REIMS

Résultat reporté		269.00		883 583.75
Résultat exercice 2011		14 925.30	757 133.69	
Résultat de clôture		15 194.30		126 450.06
Reste à réaliser			126 450.00	
RESULTAT DEFINITIF		15 194.36		

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Résultat reporté				
Résultat exercice 2011		34 000.00		
Résultat de clôture		34 000.00		
Reste à réaliser				
RESULTAT DEFINITIF		34 000.00		

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

M. Philippe FENEUIL rend ensuite la parole à M. Luc BZDAK pour la lecture des délibérations suivantes :

05/2012	Approbation des Comptes de Gestion 2011 Budget Général, Assainissement, Développement Economique MARPA de Pargny-lès-Reims et SPANC
----------------	---

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestions dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 des budgets général, assainissement, développement économique, MARPA et SPANC par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

06/2012	Budget Général Affectation du résultat de l'exercice 2011
----------------	--

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction M14,

Après avoir approuvé dans sa séance du jeudi 29 mars 2012, le compte administratif 2011 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 448 771,38 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 952 367,62 € et un solde de restes à réaliser de – 1 908 000,00 € entraînant un besoin de financement de 955 632,38 €.

Vu les états de restes à réaliser au 31 décembre 2011,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012,

Considérant que le budget 2011 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 964 503,00 €.

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2012 le résultat comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de 955 632,38 €.
- Report en section de fonctionnement - article 002, la somme de 493 139,00 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

07/2012	Budget Assainissement Affectation du résultat de l'exercice 2011
----------------	---

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M49,

Après avoir approuvé dans sa séance du jeudi 29 mars 2012, le compte administratif 2011 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 751 805,34 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 126 864,87 € et un solde de restes à réaliser de – 642 000,00 € entraînant un besoin de financement de 515 135,13 €.

Vu les états de restes à réaliser au 31 décembre 2011,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012,

Considérant que le budget 2011 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 555 071,00 €.

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2012 le résultat comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de 515 135,13 €.
- Report en section de fonctionnement - article 002, la somme de 236 670,21 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

08/2012	Budget Général 2012 Fixation des taux d'imposition
----------------	---

Le Conseil Communautaire,

Vu le budget primitif 2012,

Sur proposition de la commission des finances lors de sa réunion du mercredi 21 mars 2012,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit, les taux d'imposition 2012

- Taxe d'habitation 7,65 %
- Taxe foncière (bâti) 6,98 %
- Taxe foncière (non bâti) 6,33 %
- Cotisation foncière
entreprise 5,77 %
- Fiscalité professionnelle
de zone (FPZ) 19,75 %

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président donne la parole à M. Michel FRUIT.

M. Michel FRUIT informe les membres de l'Assemblée que les rapports avec les habitants deviennent difficiles. On leur demande de faire des efforts quant au tri des déchets, mais aucune amélioration ne s'affiche sur leur feuille d'imposition.

Même sans augmentation du taux de la TEOM, l'impôt subit une augmentation de 2.22 % pour cette taxe.

Nous nous trouvons dans l'obligation d'avoir des résultats, mais n'avons pas le pouvoir de satisfaire les habitants. Il en résulte que nos statistiques, concernant le tri, stagnent en 2011.

En 2008, pour 13 000 habitants, le coût du ramassage des ordures ménagères représentait une dépense de 1 351 000 €. En 2011 et 2012 pour 14 000 habitants cette dépense est de 1 307 000 €, soit une baisse d'environ 50 000 €. Nous avons également des recettes supplémentaires compte tenu de l'augmentation de la population.

A l'origine, le conseil communautaire avait souhaité équilibrer le financement du service de ramassage des ordures ménagères (50 % budget général, 50 % la T.E.O.M).

Aujourd'hui, en fonction des bons résultats du SYCOMORE, 60 % des recettes proviennent de la T.E.O.M. et 40 % du budget général.

Je voudrais vous proposer de baisser le taux de la TEOM à 6 % ce qui représenterait 52 % du financement par la T.E.O.M. et 48 % par le budget général.

M. Luc BZDAK signale que dans un avenir proche, une mise en conformité des déchèteries existantes sera réalisée. Il faut aussi prévoir la création d'autres déchèteries. Le coût va obligatoirement augmenter. Est-il nécessaire aujourd'hui, de baisser le taux de 1 %. Ne serait-il pas plus judicieux de proposer 100 % du coût sur la T.E.O.M. et de diminuer la fiscalité en conséquence ?

M. Didier DELAVELLE propose une meilleure communication aux habitants par l'intermédiaire de la Lettre du tri. Expliquer aux habitants le calcul et la répartition des parts (T.E.O.M. et budget général), et de ne rien changer pour l'instant au projet de délibération suivant : soit 7 % le taux de la T.E.O.M. pour 2012.

M. Michel FRUIT rappelle qu'il ne demande rien, mais qu'il propose cette baisse de taux, de manière à remercier les habitants quant à leurs efforts au niveau du tri des déchets.

M. René DESSAINT demande de faire un comparatif avec les Rémois.

M. Luc BZDAK rappelle que, sur un même bassin, plus la population est importante, moins le coût du service de ramassage des ordures ménagères n'a d'impact à l'habitant.

M. Luc BZDAK rappelle également que sur les autres communautés adhérentes au SYCOMORE, la T.E.O.M. couvre :

- 89 % pour la Communauté de communes Ardre et Tardenois,
- pour la Communauté des 2 Vallées du Canton de Fismes la fiscalité générale porte entièrement ce coût,
- 80% pour la Communauté de communes Ardre et Vesle.

Suite à ce débat, M. Luc BZDAK propose de faire voter la délibération, telle qu'elle était prévue.

09/2012	Budget Général 2012 Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
----------------	--

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 107 de la Loi de Finances 2004,

Vu le budget primitif 2012,

Sur proposition de la commission des finances lors de sa réunion du mercredi 21 mars 2012,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 7,00 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) pour l'année 2012.

Cette délibération est adoptée par 28 voix pour, 12 contre et 4 abstentions

M. Luc BZDAK donne ensuite lecture du projet de délibération concernant le versement d'une subvention à l'Association INTERMEZZO pour l'année 2012

M. Didier DELAVELLE pense que la subvention est très élevée. Nous avons d'autres priorités. Il faut penser que nous allons perdre CHAMPIGNY et récupérer d'autres communes où il y aura certainement des travaux à programmer. Cela reste notre priorité.

M. Michel FRUIT demande sur quelle base est attribuée cette somme de 47 200 € ?

M. Luc BZDAK répond que cette somme permet l'achat d'instruments, de partitions et représente une dépense d'environ 3,70 € par habitant. L'Association bénéficie par ailleurs d'une subvention du Conseil Général.

M. Luc BZDAK rappelle que nous avons également un animateur musical qui travaille avec les écoles de notre communauté.

M. Philippe FENEUIL souligne que CHAMPIGNY ne fera bientôt plus partie de la Communauté de communes Champagne Vesle, et ce fait aura des conséquences sur nos finances. Cette subvention est calculée par rapport au nombre d'habitants. L'Association est déjà prévenue que dans les prochaines années la subvention sera moins importante.

M. Michel FRUIT informe que cette association est déjà logée gratuitement dans les locaux de la Communauté de communes.

M. Luc BZDAK rappelle qu'à la suite de la réunion sur les orientations du budget 2012, il avait été demandé que Madame PONCELET, Présidente d'INTERMEZZO, communique le nombre d'élèves par communes. Or, à ce jour ces chiffres n'ont pas été communiqués.

Le Président rappelle également que l'ensemble des maires sont invités à l'Assemblée Générale de l'association.

Monsieur Didier DELAVELLE indique qu'il ne faut pas reporter d'années en années le fait que l'on dépense bien l'argent de nos concitoyens. Il indique que la somme de 3€/habitant est allouée par le Conseil Général pour les activités sportives et culturelles. Il trouve que cette subvention est trop élevée pour une communauté de communes. Si on souhaite envoyer un signal, il y a peut-être d'autres priorités. Des communes vont partir et d'autres vont arriver. Il y aura d'autres investissements à prévoir dans le domaine de l'assainissement.etc...Il ajoute que la musique pourrait passer après.

Monsieur Michel FRUIT souhaite connaître la répartition de cette somme et propose que nous ayons un regard sur leur budget.

M. Luc BZDAK indique que nous assistons aux Assemblées Générales et que nous sommes également destinataires des comptes-rendus. Cette somme prévoit, entre autre, l'achat des instruments ou des partitions.

M. Philippe FENEUIL ajoute que lorsque la commune de Champigny quittera notre collectivité la subvention sera moins élevée compte tenu de la diminution du nombre d'habitants.

Mme Anny DESSOY précise qu'elle a participé à la réunion sur les orientations budgétaires et s'aperçoit que celle-ci n'a pas été bénéfique car les remarques ne sont pas prises en compte dans le budget. Elle indique également qu'elle était présente à l'Assemblée Générale de l'association compte tenu de son intérêt pour ce dossier et a déjà émis des remarques sur le montant de la subvention allouée à INTERMEZZO. Elle précise qu'une réunion est prévue en avril pour débattre sur les subventions versées aux associations sportives et à l'Outil et le Main. Elle possède tous les chiffres mais il lui manque la répartition des élèves par communes. Ils ont également une subvention importante du Conseil Général .Elle pense que les prix des cours ne sont pas assez chers. Enfin, Mme Anny DESSOY rappelle que les syndicats scolaires paient leurs photocopies ainsi que la location des locaux.

M. Luc BZDAK va faire chiffrer les frais que représentent le prêt de locaux, l'électricité, les frais de fonctionnement des associations logées dans nos locaux, soit : INTERMEZZO, Les Amis du Circuit, ainsi que l'Outil et la Main à MUIZON. Ce rapport sera étudié lors du prochain Conseil communautaire.

La délibération est donc reportée, elle sera représentée au conseil lorsque nous aurons acquis les éléments demandés.

M. Luc BZDAK donne lecture de la délibération suivante :

10/2012	Collège de Gueux Subvention 2012
----------------	-------------------------------------

Le Conseil Communautaire,

Vu ses statuts,

Vu le budget primitif 2012,

Sur proposition de la commission des finances lors de sa réunion du mercredi 21 mars 2012,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 5 000 € au collège de Gueux, au titre de l'année 2012.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

11/2012	Amicale des Sapeurs Pompiers communautaires Subvention 2012
----------------	--

Le Conseil Communautaire,

Vu ses statuts,

Vu le budget primitif 2012,

Sur proposition de la commission sécurité lors de sa réunion du mercredi 7 mars 2012,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer à l'amicale des Sapeurs Pompiers, une subvention d'un montant de 68 000,00 € au titre de l'année 2012.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

12/2012	Budget Général 2012 Versement d'une subvention de fonctionnement au budget de la MARPA de PARGNY-lès-REIMS
----------------	--

Le Conseil Communautaire,

Vu ses statuts,

Vu le budget général 2012,

Considérant la nécessité de financer une partie des dépenses de fonctionnement de la MARPA de PARGNY-lès-REIMS incombant à la Communauté de Communes Champagne Vesle.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € au titre de l'année 2012 au budget de la MARPA de PARGNY-lès-REIMS.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/2012	Bâtiments scolaires : programme 2012 des travaux
----------------	--

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que la commission scolaire après visite des bâtiments propose d'inscrire au budget 2012, la réalisation des travaux suivants :

- **Groupe scolaire de ROSNAY** : Fourniture et pose d'une clôture moyennant un coût estimatif de 7 000 €.
- **Ecole maternelle de SERMIERS** : Mise hors gel du pourtour du bâtiment ALGECO moyennant un coût estimatif de 5 000 €.
- **Ecole Primaire de CHAMERY** : Réfection des plafonds des sanitaires et fourniture et pose de convecteurs moyennant un coût estimatif de 1 300 €.
- **Ecole Primaire de MUIZON** : Mise en conformité des sanitaires moyennant un coût estimatif de 45 000 €.
- **Ecole Maternelle de GUEUX** : Fourniture et pose de dalles de faux plafonds dans différentes salles moyennant un coût estimatif de 15 000 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE** de réaliser les travaux ci-dessus désignés,
- SOLLICITE** pour les travaux éligibles une subvention auprès du Conseil Général de la Marne,
- INSCRIT** les crédits nécessaires au budget,
- AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ces travaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

14/2012	Autorisation donnée au Président à signer un acte pour l'achat d'une parcelle de terre
----------------	--

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que dans le cadre des travaux d'assainissement général d'assainissement de la commune de BRANSCOURT, une unité de traitement des eaux usées doit être construite.

Considérant la nécessité d'acquérir le terrain d'assiette de cette station d'épuration,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE** le Président à signer un acte pour l'achat d'une partie d'une parcelle de terre appartenant à la commune de Branscourt, située sur le territoire de

la commune de BRANSCOURT, au lieu dit « LES CHENOTIS » cadastrée ZA77, pour une contenance de 33 ares 78 centiares et ce pour un montant de 1 € symbolique auquel se rajouteront les frais de notaire ainsi que les indemnités d'éviction dues au fermier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

15/2012	Autorisation donnée au Président à signer un acte pour l'achat d'une parcelle de terre
----------------	--

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que dans le cadre des travaux d'assainissement général d'assainissement de la commune de MERY-PREMECY, une unité de traitement des eaux usées doit être construite.

Considérant la nécessité d'acquérir le terrain d'assiette de cette station d'épuration,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer un acte pour l'achat d'une partie d'une parcelle de terre appartenant au GFA Lapointe, située sur le territoire de la commune de MERY-PREMECY, au lieu dit « MERY » sur la parcelle cadastrée B144, pour une contenance de 13 ares 76 centiares et ce pour un montant de 1 834,67 € auquel se rajouteront les frais de notaire ainsi que les indemnités d'éviction dues au fermier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

16/2012	Autorisation donnée au Président à signer un acte pour l'achat d'une parcelle de terre
----------------	--

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que dans le cadre des travaux d'assainissement général d'assainissement de la commune de SAINT EUPHRAISE & CLAIRIZET et d'AUBILLY, deux unités de traitement des eaux usées doivent être construites.

Considérant la nécessité d'acquérir le terrain d'assiette de cette station d'épuration,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer un acte pour l'achat d'une partie d'une parcelle de terre appartenant à l'Indivision De Villoutreys de Brignac, située sur le territoire de la commune de SAINT EUPHRAISE & CLAIRIZET, au lieu dit « LES BOIS de St EUPHRAISE » sur la parcelle cadastrée B955, pour une contenance de 30 ares 00 centiare et ce pour un montant de 3 300 € auquel se rajouteront les frais de notaire.

AUTORISE le Président à signer un acte pour l'achat d'une partie d'une parcelle de terre appartenant à l'Indivision De Villoutreys de Brignac, située sur le territoire de la commune de AUBILLY, au lieu dit « LE CHERY » sur la parcelle cadastrée B88, pour une contenance de 11 ares 55 centiares et ce pour un montant de 1 257.50 € auquel se rajouteront les frais de notaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

17/2012	Réseau collectif d'eaux usées rue de la gare à MUIZON Demande de subventions
----------------	---

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que les riverains de la rue Michelet se plaignent des dysfonctionnements et désagréments occasionnés par les obstructions récurrentes du réseau d'eaux usées et la Communauté de communes Champagne Vesle a fait réaliser des inspections télévisées du réseau de collecte des eaux usées existant dans la rue de la gare.

Les conclusions de cette inspection font état de très nombreux défauts structurels de la canalisation (contre-pentes, anneaux d'étanchéité rompus ...) et préconise la réhabilitation du réseau d'eaux usées,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser les travaux d'eaux usées de la rue de la gare à MUIZON pour un montant estimatif de 250 000 € HT soit 299 000 € TTC,

APPROUVE l'avant projet sommaire établi par le maître d'œuvre CEREG Pays de Champagne,

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de la Marne,

AUTORISE le Président à signer tous les marchés, bons de commande et pièces relatives à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

18/2012	Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M)
----------------	---

Le Président expose aux membres de l'assemblée que le paragraphe 3 de l'article 1521 du Code Général des Impôts, permet aux communes et à leur regroupement compétent en matière de déchets ménagers, d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.), les locaux à usage industriel ou commercial, lorsque ceux-ci n'utilisent pas la collecte organisée

par la collectivité et présentent un contrat d'enlèvement des déchets ménagers et industriels qui les lie à une société privée.

Considérant que la société Aldi installée sur le territoire de la commune de Gueux peut bénéficier de ces dispositions,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'exonérer la société Aldi installée sur le territoire de la commune de Gueux, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) à compter du 1^{er} janvier 2013, et ce pour une période d'un an.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

19/2012	Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M)
----------------	---

Le Président expose aux membres de l'assemblée que le paragraphe 3 de l'article 1521 du Code Général des Impôts, permet aux communes et à leur regroupement compétent en matière de déchets ménagers, d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.), les locaux à usage industriel ou commercial, lorsque ceux-ci n'utilisent pas la collecte organisée par la collectivité et présentent un contrat d'enlèvement des déchets ménagers et industriels qui les lie à une société privée.

Considérant que la SCI SANTORIN installée sur le territoire de la commune de Thillois peut bénéficier de ces dispositions,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'exonérer la SCI SANTORIN installée sur le territoire de la commune de Thillois, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) à compter du 1^{er} janvier 2013, et ce pour une période d'un an.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

20/2012	Modifications statutaires
----------------	---------------------------

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L.5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2000, transformant le District de Gueux en Communauté de Communes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2006, portant modifications des statuts et de la définition de l'intérêt communautaire,

Considérant la demande, par délibération, à la Communauté de Communes Champagne Vesle des communes de BRANSCOURT, COURCELLES-SAPICOURT, FAVEROLLES-et-COEMY, ROSNAY, SAVIGNY-sur-ARDRES et TRESLON de se doter de la compétence éolien.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'ajouter à son article 4 de ses statuts (objet et compétences – à titre facultatif) la compétence suivante :

- Création de zones de développement éolien,

APPROUVE en conséquence les statuts modifiés annexés à la présente délibération,

SOLLICITE l'accord des conseils municipaux adhérents conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DEMANDE à Monsieur le Préfet, aux termes de cette consultation de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

Cette délibération est adoptée par 42 voix pour et 2 voix contre.

21/2012	Délégation au Président en matière de marchés publics, accords-cadres et avenant
----------------	--

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre la Communauté de Communes et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de service sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique du Conseil Communautaire, au cas par cas.

Concrètement, aucune commande de travaux, de fournitures de services ne peut être effectuée, sans délibération préalable du Conseil Communautaire même si les crédits ont été prévus au budget.

Aussi dans un souci d'efficacité et de réactivité de la Communauté de Communes en matière de commande publique, il est proposé d'utiliser la faculté prévue au quatrième de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

Vu le quatrième de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de donner délégation au Président et ce pendant toute la durée de son mandat afin qu'il puisse prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants en ce qui concerne tous les marchés qui par leurs montants peuvent être passés selon une procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

22/2012	Transfert de propriété du collège Raymond Sirot de GUEUX au profit du Département de la Marne et rétrocession voirie au profit de la Commune de GUEUX
----------------	---

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 notamment son article 79,

Vu le code de l'Education et notamment ses articles L 213-3,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 14 janvier 2011,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L213-3 du code de l'éducation, « les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou à un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit, et sous réserve de l'accord des parties ».

Après en avoir délibéré,

DECIDE le transfert à titre gratuit en pleine propriété au Département de la Marne des parcelles suivantes, pour partie assiette des terrains composant le site du collège Raymond Sirot de GUEUX, ainsi que les bâtiments s'y trouvant :

ZN301 Le Chauffour – 1 a 46 ca
ZN310 9 rue du Moutier – 1 ha 21 a 68 ca

L'ensemble des frais inhérents à ladite cession seront à la charge du Département de la Marne

DECIDE la cession par la Communauté de Communes Champagne Vesle au profit de la Commune de GUEUX les parcelles suivantes :

ZN300 Le Chauffour – 4 a 50 ca
ZN302 Le Chauffour – 13 ca
ZN309 Le Chauffour – 6 a 54 ca

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier, notamment l'acte de cession qui pourrait prendre la forme d'un acte administratif.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

M. Philippe FENEUIL présente la délibération suivante :

23/2012	Plan Climat Air Energie Régional
----------------	----------------------------------

Le Président informe membres de l'Assemblée que la Champagne Ardenne s'est engagée dans la mise en œuvre des orientations fixées par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 », portant engagement national pour l'environnement, qui doit se traduire par la mise en place du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

Le plan climat énergie régional (PCER), élaboré en 2008 par la Région, avec le soutien de l'Etat et de l'ADEME, avait déjà illustré la volonté des acteurs régionaux ainsi mobilisés de développer une politique volontariste pour répondre aux défis énergétiques et climatiques. Ce plan a permis la réalisation d'actions concrètes sur le territoire. Par nature évolutif, le plan climat énergie régional s'est enrichi grâce à un important travail de concertation et de réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux pour répondre en tous points aux exigences d'un SRCAE et devenir aujourd'hui le plan climat air énergie régional (PCAER).

Le plan climat air énergie régional (PCAER) de Champagne Ardenne constituera un outil transversal pour les politiques régionales et territoriales aux horizons 2020 et 2050. Il définira les orientations stratégiques du territoire en matière de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables. Dans 5 ans, une actualisation permettra de prendre en compte les évolutions constatées et d'actualiser les objectifs.

Conformément au décret n°2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie pris pour l'application de la loi du 12 juillet 2010, ce projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de la Champagne Ardenne est soumis, pour avis, à notre collectivité.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Champagne Ardenne.

M. Philippe FENEUIL récapitule l'état des lieux et enjeux relatifs à ce Plan, ainsi que les finalités à atteindre. Le fait d'adopter cette délibération représente un encouragement relatif à ce plan.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

24/2012	Personnel communautaire Création d'un emploi permanent
----------------	---

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Un emploi permanent d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures est créé à compter du 1^{er} avril 2012.

Article 2 : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Président pourra recruter un agent non titulaire de droit public en application de l'alinéa 1, 4, 5, 6 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Article 3 : Aucun diplôme, ni expérience professionnelle n'est exigé.

Article 4 : A compter du 1^{er} avril 2012, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoints Techniques Territoriaux

Grade : Adjoint Technique de 1^{ère} classe : ancien effectif 0, nouvel effectif 1

Article 5 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

25/2012	Personnels communautaires Revalorisation des tickets restaurant
----------------	--

Le Conseil Communautaire,

Vu sa délibération n°16/2002 en date du 28 mars 2002 décidant de mettre en place un système de tickets restaurant en faveur de l'ensemble du personnel communautaire à raison d'un titre par jour travaillé.

Après en avoir délibéré,

FIXE à compter du 1^{er} avril 2012

➤ à 10,00 € la valeur du ticket restaurant,

➤ à 5,00 € la participation de la Communauté de Communes Champagne Vesle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée.